

## 6-3-2 DANS L'UTILISATION DES OUTILS FIXES

TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)	2
EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION	2
PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES	2
LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES	2
WEBOGRAPHIE	3

*L'organisme public fixe des règles claires, compréhensibles et applicables à tous, d'utilisation des outils informatiques*

*Objectif : Mettre en place des processus, systèmes, structures permettant de mettre en œuvre les principes et pratiques de responsabilité sociétale (Iso 26000 article 6.2.3.1) ; permettre aux personnels d'être bien informés (Iso 26000 article 6.4.7.1)*

## **TYPES D'ACTIONS (SUJETS À TRAITER, QUESTIONS À SE POSER ...)**

Créer et faire respecter un cadre d'utilisation des outils technologiques :

- signature d'un accord collectif dans le cas du *télétravail*
- création d'une charte de sécurité informatique
- charte d'utilisation de la messagerie électronique
- etc.

## **EXEMPLES D'INDICATEURS OU CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- Existence de chartes
- Nombre et nature des actions de communication organisées

## **PARTIES PRENANTES OU FONCTIONS CONCERNÉES**

- Achats / marchés
- Communication
- Instances représentatives du personnel
- Managers
- Personnels concernés
- RH
- Service informatique
- Correspondant informatique et libertés

## **LIENS VERS AUTRES GUIDES OU SITES**



 [RapportORSE\\_Usages\\_des\\_TIC\\_et\\_RSE\\_juin2009.pdf](#)

*Le guide pour les employeurs et les salariés : [p.3]*

- Fiche numéro 6 : contrôle de l'utilisation d'Internet et de la messagerie
- Fiche numéro 7 : les administrateurs réseaux

 [Teletravail\\_Rapport\\_du\\_ministere\\_de\\_Mai2012.pdf](#)

 [Vie-prof-et-vie-privee-2013.pdf](#)

## **WEBOGRAPHIE**

Le guide pour les employeurs et les salariés : :

[http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides\\_pratiques/Guide\\_employeurs\\_salaries.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/Guides_pratiques/Guide_employeurs_salaries.pdf)